

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les représentants,

Déclaration préalable au CHSCT DU 28 MARS 2019



Vous avez devant vous beaucoup de nouvelles têtes pour assumer la mission de membre du CHSCT ; Faire en sorte que—Proposer—Veiller--Travailler pour que les agents de Conseil Régional soient et se sentent dans les meilleures conditions possibles pour assumer leur mission de service public, tels sont nos objectifs.

Pour cela, la collectivité se doit de mettre les moyens à disposition des membres du CHSCT pour remplir cette mission. Elle le fait en grande partie mais des signes négatifs sont apparus au cours des dernières négociations : réduction des jours alloués, refus de la possibilité de basculer ces jours d'un membre sur l'autre, refus d'acter la nécessité d'un local dédié quand il y en aura la possibilité.

Une de vos réponses, le fait que les membres du CHSCT ont très peu demandé des autorisations d'absence à ce titre, est en décalage par rapport à la réalité du terrain ; Demandes qui ne vous remontent pas même si les jours sont pris, travail sur d'autres temps comme celui de décharge au titre syndical, non-pris en compte de la volonté des agents concernés de ne pas mettre en difficulté leur service et les collègues qui assument leur absence. Par ce mécanisme, perdre des droits parce qu'ils ne sont pas utilisés, ne pourra qu'inciter à des comportements adaptatifs qui pourraient aller à l'encontre de l'intérêt général. À cela, s'ajoute le fait que droits syndicaux et dialogue social sont inclus dans le même document ; c'est dans la même ligne que le gouvernement dans sa démarche de refondre les différentes instances. Nous sommes donc inquiets quant à l'avenir de cette instance.

Madame la Présidente, je reprendrais ici un thème que nous avons évoqué dans notre déclaration préalable du CT du 22 mars. Tout en prenant en compte les liens existants entre ces deux instances, nous continuerons à nous battre nationalement pour que le tout jeune CHS-CT ne soit pas noyé dans le CT.

La Région Normandie affiche un plan santé ambitieux et paraît vouloir en faire son axe central d'action envers les agents.

Mais, pour que fonctionne correctement un plan de cette envergure, il est nécessaire que les agents se l'approprient : Pourtant, comment voulez-vous que des agents entendent un message de volonté de Santé au Travail si celui-ci est couvert par le bruit ambiant des nouvelles conditions de travail ?

Nous craignons que le présentisme s'amplifie et devienne la norme pour éviter jours de carence et réfaction du régime indemnitaire ; plusieurs remontées pourraient nous le laisser penser. Cela ne peut se faire qu'au détriment de la santé des agents.

Nous entendons l'inquiétude grandissante des Agents Non-titulaires. Au-delà de l'angoisse du lendemain, les différences de salaires et les contraintes supplémentaires inhérentes à cette position statutaire ne peuvent que masquer les autres messages. Le ressenti d'iniquité, que ce soit entre les différentes catégories de personnel ou entre les contractuels eux-mêmes, s'amplifie.

Madame la Présidente, Région en Santé est un concept que la CGT du Conseil Régional soutient.

Nous vous demandons de l'inscrire dans une globalité positive, autre concept nécessaire à ce que les actions mises en place donnent un résultat d'ensemble efficace.

En espérant être entendu sur le fond des points évoqués,

Merci pour votre écoute